

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine		
Conseil Scientifique Territorial de Bordeaux		
Catégorie : Espaces protégés		Source de la saisine : Etat.
Date de Dépôt : Sans Objet	Date d'examen: 09/09/2020	
Décision n° 2020-23		
Date de validation officielle : 09/09/2020	Objet : AVIS RNN du Banc d'Arguin Demande d'autorisation de prélèvements de nids de Goélands	Vote ----- Présents : 9 Représentés : 18 ----- Votes autorisés : 27 Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au Vote : 1

Contexte de la demande

Iker CASTEGE, du Centre de la Mer de Biarritz, présente un projet sur 4 ans de collecte de déchets dans les nids de goélands. Inscrit dans un programme plus large sur la façade atlantique, il s'agit de récupérer 5 nids de Goélands sur la RNN du banc d'Arguin. Cette étude répond à l'attente du descripteur 10 de la Directive-cadre Stratégie pour le milieu marin (DCSMM).

Le prélèvement se déroulera après la reproduction. Un programme espagnol similaire est en cours et les deux structures se partagent les informations.

Examen du CSRPN,

Le rapporteur signale n'avoir aucune observation à faire sur ce projet qui recueille son assentiment.

Les échanges portent sur :

- L'autorisation de pénétrer dans la Zone de protection Intégrale (ZPI) de la RNN. Si Iker CASTEGE peut faire lui-même les prélèvements, le contexte tendu sur la RNN avec d'une part la prédation des goélands sur les sternes, d'autre part les conséquences sociales de l'extension de la ZPI, un respect du formalisme conduit à mandater les gardes à les effectuer. Cela pour éviter tous les points qui pourraient conduire à déstabiliser le gestionnaire de la RNN par des acteurs peu bienveillants, et partie prenante du comité de gestion.
- Il serait utile de conserver la faune entomologique prélevée dans les nids pour la faire identifier et la conserver.
- La collecte vise une espèce particulière où est-elle indifférenciée ? Du fait du caractère plurispécifique des colonies de goélands, la collecte est poly-spécifique.
- Sur le dérangement des goélands et d'autres espèces, les prélèvements sont conduits en septembre et réalisés par la RNN.

- Concernant le respect de la réglementation sur les espèces protégées (parties et produits inclus), le Centre de la mer dispose de toutes les autorisations requises pour le transport des cadavres, des produits et parties (plumes , etc ...).

Le président de séance propose de soumettre au vote une décision d'avis favorable à la demande d'autorisation de prélèvement de nids de goélands.

La proposition est mise au vote : Pour : 26 ; contre : 0 ; Abstention : 0. Ne participe pas au vote :1

Décision du CSRPN N-A

Le CSRPN N-A, réuni en CST-B, formule une décision d'avis favorable à la demande d'autorisation de prélèvement de, nids de goélands sur la RNN du banc d'Arguin.

A Bordeaux, le 9 septembre 2020.

Le Président du CSRPN N-A

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Chabrol', written over a horizontal line.

Laurent CHABROL